

# MUNICIPALITÉ D'EASTMAN

160, CHEMIN George-Bonnallie  
Eastman, QC J0E 1P0 tel: 450 297-3440

---

## DEMANDE DE CERTIFICAT POUR UN LAC ARTIFICIEL

### Résumé - Conditions d'émission du certificat

1. La demande doit être *conforme aux règlements* de zonage ;
2. Les travaux de remblais déblais destinés à l'aménagement de lacs ou d'étang artificiels doivent respecter les conditions suivantes :
  - En aucun cas, il n'est permis d'utiliser un cours d'eau existant pour aménager un lac artificiel privé ;
  - Il est interdit d'aménager un lac artificiel privé dans un milieu humide ou dans la rive d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau existant ;
  - Un lac ou un étang artificiel doit être distant d'au moins 15 mètres de toute voie publique de circulation et distant d'au moins 10 m (33 pi) de toute ligne latérale et arrière;
  - La profondeur moyenne minimale est de 2 mètres ;
  - Les pentes de talus de l'ouvrage de retenue ne doivent pas excéder 30 degré. Ces talus doivent être gazonnés ou autrement stabilisé immédiatement après le travail d'aménagement ;
3. Un étang artificiel doit être construit selon les fiches techniques de la politique du ministère de l'environnement.
4. Le propriétaire s'engage à transmettre, aux différents entrepreneurs, le plan de contrôle d'érosion avant le début des travaux.
5. Le propriétaire s'engage à informer la Municipalité au moins 48 h avant le début des travaux de la date de début des travaux.
6. L'article sur les amendes : Si le propriétaire fait défaut quant à l'application du plan de contrôle de l'érosion. (*Article 2.2, chap. 2, règlement de construction*)
7. Le formulaire complété est accompagné du paiement des frais de \$25.00

### **Documents requis :**

- a) L'identification du demandeur : nom, prénom et adresse du propriétaire et, si applicable, nom, prénom et adresse du représentant dûment autorisé.
- b) Un plan à l'échelle montrant :
  - la limite du terrain visé et son identification cadastrale;

- la localisation de la partie du terrain devant être affectée par les ouvrages projetés;
  - la localisation de tous les cours d'eau, marécages, boisés existants sur le terrain visé ou sur un terrain contigu;
  - la projection au sol de chaque bâtiment existant sur le terrain visé ou sur un terrain contigu;
  - la limite de toute emprise de rue;
  - le profil du terrain avant et après la réalisation des ouvrages projetés;
  - la ligne des hautes eaux moyennes.
- c) Une copie du certificat d'autorisation émis par le Ministère de l'Environnement du Québec lorsque requis. (i.e. pour toutes demandes commerciales ou publiques affectant un milieu humide ou utilisant un cours d'eau directement ou en dérivation)

**N.B :** L'inspecteur en bâtiment a un délai de 30 jours pour émettre le certificat d'autorisation. Le permis devient caduc si les travaux pour lesquels il a été émis ne sont pas commencés dans un délai de 3 mois de la date d'émission dudit permis. Le délai de réalisation d'un certificat d'autorisation est de 6 mois.

**1) Propriétaire (adresse permanente):**

Nom:

\_\_\_\_\_

Adresse:

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Tél.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_                      Fax: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**2) Les travaux seront exécutés par :**

Nom:

\_\_\_\_\_

Adresse:

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Tél.: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_                      Fax: (    ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

**3) Localisation du terrain où auront lieu les travaux :**

Adresse (si vous en avez déjà une): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de lot (s) : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

4) **Date approximative d' exécution des travaux :**

Début des travaux : \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Fin des travaux : \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

5) **Dimensions du réservoir:**

Longueur: \_\_\_\_\_

Largeur: \_\_\_\_\_

Profondeur moyenne: \_\_\_\_\_

Profondeur maximale: \_\_\_\_\_

6) **Le projet comporte-t-il la construction d' un barrage ou d' une digue?**

Si oui, donner les renseignements suivants:

Hauteur de la digue: \_\_\_\_\_

Longueur: \_\_\_\_\_

Largeur au sommet: \_\_\_\_\_

Matériaux utilisés: \_\_\_\_\_

7) **Décrire le système d' alimentation du réservoir:**

---

---

---

---

Ce système possède-t-il une vane ou autre système permettant un contrôle du débit de nul à maximum?

Oui ( )

Non ( )

8) **Décrire le système d' évacuation du réservoir:**

---

---

---

Ce système permet-il le contrôle du niveau d' eau à différentes hauteurs dans l' étang?

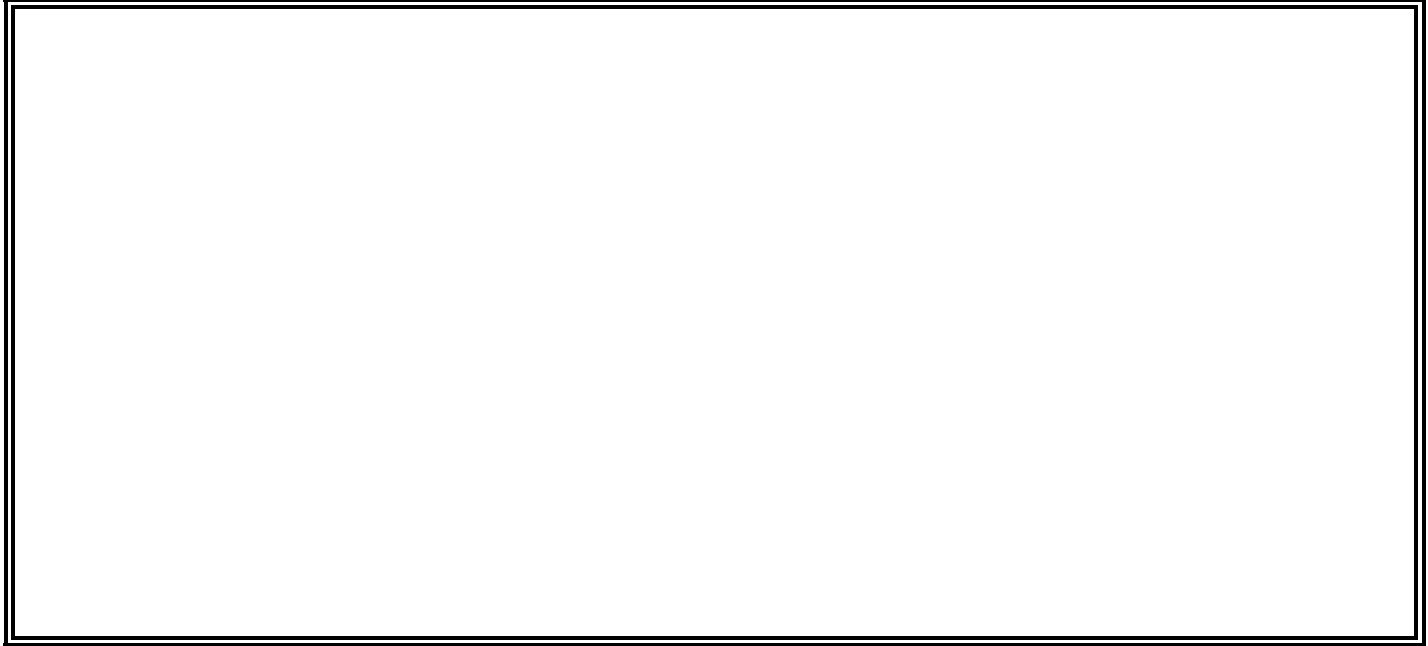
Oui ( )

Non ( )

9) **Implantation :**

**Veillez fournir un plan à l'échelle indiquant :**

- Le terrain et le chemin auquel il est adjacent ;
- L'endroit où l'étang sera implanté ;
- La distance entre l'étang et les lignes de propriété ;
- La distance entre l'étang et le bâtiment principal ;
- Les bâtiments existants s'il y a lieu ;
- L'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration lorsque existants ;
- Indiquer les servitudes, s'il y a lieu.



**Mandataire**

Si la demande n'est pas effectuée par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation, elle devra être accompagnée d'un mandat ou d'une lettre signée de celui-ci, autorisant cette personne à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte de vente.

---

## DÉCLARATION

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans la présente demande sont complets et exacts.

---

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

---

Date

